



Resiliation de bail par le proprietaire

Par hina971, le 25/02/2014 à 12:13

bonjour

Avec mon conjoint, nous avons loué le studio au dessus de notre appartement pour une durée d'un an a compter de juillet 2013.

Nous n'avons pas de probleme de paiement par le locatiare mais plutot des soucis de compréhension je pense.

Au debut ils instaient pour mettre leur scooter dans les partie commnunes(nous avons accepter mais sentant l'odeur d'essence qui empestait le rez de chaussés nous leur avons demandé de le mettre dehors), nous avons du etre ferme car ils insistaient.

Mais depuis nous constatons de plus en plus d'incivilités de leur part (il passe l'aspirateur tard le soir et qd nous demandons d'arreter ils pretextent n'avoir pas d'autre creneau horaire pour le faire ils laissent de plus en plus souvent leur chien seul qui aboie pendant tous le temps ou il est seul dans l'appartement)
nous leur avons demandé de faire quelque chose pour le chien et en gros ils ne peuvent rien faire a part le laisser hurler.

Pourriez vous nous dire si nous avons une possibilité de résilier ce bail au plus vite car cela devient dur a vivre.

Cordialement